



Assemblée générale

Distr. générale
22 novembre 2002

Cinquante-septième session

Point 25 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/57/L.19 et Add.1)]

57/33. Séances plénières que l'Assemblée générale consacrera, les 9 et 10 décembre 2002, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

L'Assemblée générale,

Rappelant que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹ a été ouverte à la signature le 10 décembre 1982,

Rendant hommage aux personnalités qui ont assumé des fonctions au sein du Bureau de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ou qui, de quelque autre manière, ont œuvré inlassablement en faveur de la conclusion de la Convention et de son adoption, le 30 avril 1982,

Rappelant sa résolution 56/12 du 28 novembre 2001, dans laquelle elle a décidé de consacrer deux jours de séances plénières de sa cinquante-septième session, les 9 et 10 décembre 2002, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention et encouragé les États Membres et les observateurs à être représentés au plus haut niveau possible,

Décide d'adopter les dispositions exposées dans l'annexe à la présente résolution pour l'organisation des séances plénières qui se tiendront les 9 et 10 décembre 2002.

*52^e séance plénière
19 novembre 2002*

¹ Voir *Le droit de la mer : texte officiel de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 et de l'Accord concernant l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 avec index et extraits de l'Acte final de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.V.10).

Annexe

Dispositions relatives à l'organisation des séances plénières de l'Assemblée générale qui seront consacrées, les 9 et 10 décembre 2002, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

1. L'Assemblée générale tiendra trois séances plénières, les 9 et 10 décembre 2002, comme suit :

a) Une séance plénière qui sera consacrée à la célébration du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le 9 décembre 2002, de 10 heures à 13 heures ;

b) Deux séances plénières qui seront consacrées à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer », le 10 décembre 2002, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

2. Liste des orateurs pour la célébration du vingtième anniversaire :

a) M. Ugo Mifsud Bonnici, ancien Président de Malte, qui rendra un hommage particulier à la mémoire de l'Ambassadeur Arvid Pardo de Malte ;

b) L'Ambassadeur Tommy Koh, Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ;

c) Les Présidents des cinq groupes régionaux ;

d) L'Ambassadeur Don MacKay, Président de la douzième Réunion des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;

e) M. Martin Belinga-Eboutou, Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins ;

f) M. Satya N. Nandan, Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins ;

g) Le juge Gilbert Guillaume, Président de la Cour internationale de Justice ;

h) Le juge Dolliver Nelson, Président du Tribunal international du droit de la mer ;

i) M. Peter F. Croker, Président de la Commission des limites du plateau continental.

3. La durée des interventions sera limitée à 10 minutes pour la célébration.

4. Deux tables rondes informelles se tiendront parallèlement le 9 décembre 2002, de 15 heures à 18 heures, et seront organisées comme suit :

a) Des représentants d'organisations non gouvernementales et des milieux universitaires participeront aux deux tables rondes ;

b) Le thème général pour les deux tables rondes sera « Le dynamisme de la Convention : défis pour le présent et solutions pour l'avenir » ;

c) Les thèmes subsidiaires pour la première table ronde seront « L'Autorité internationale des fonds marins : institution chargée de gérer le patrimoine commun de l'humanité », « Délimitation des mers : nécessité de fixer des frontières maritimes sûres » et « Le règlement des différends : un rouage essentiel de la Convention » ; les thèmes subsidiaires pour la deuxième table ronde seront « Mise

en œuvre de la Convention : obstacles à surmonter pour assurer l'application effective de ses dispositions (rôle des acteurs non étatiques/approche régionale) », « Nouveaux concepts pour le développement et le renforcement du régime juridique des océans (approche fondée sur les écosystèmes, zones maritimes protégées et gestion des océans) » et « Les instruments du changement : la procédure d'amendement » ;

d) La première table ronde sera présidée par l'Ambassadeur Cristián Maquieira (Chili) et les participants seront les suivants : M. Satya N. Nandan, Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins, M. Rolf Fife (Norvège) et le juge Hugo Caminos (Argentine), membre du Tribunal international du droit de la mer ; la deuxième table ronde sera présidée par l'Ambassadeur Hasjim Djalal (Indonésie) et les participants seront les suivants : le juge José Luis Jesus (Cap-Vert), Tribunal international du droit de la mer, M. Michael Bliss (Australie) et M. Bernard Oxman (États-Unis d'Amérique).